

## INFORMATION DU PUBLIC

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 7 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves TASSE, Maire

Séance retransmise en direct sur la chaine YouTube Veules les Roses

#### **Présents :**

M. Yves TASSE, Maire

Mme Hélène CHARLENT, Mme Claire CLAIRE, M. Jérôme GRATIEN, Adjointes au Maire

M. Bernard ANCIAUX, M. Jean-Louis ANGELINI, Mme Carole DECARY, Mme Patricia DUFLO,

M. Thierry GRENIER, Mme Annabelle HOURY, Mme Sylvie LE RIGOLEUR, M. Bruno PAULMIER,

M. Nicolas NOEL, conseillers municipaux

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Céline CARTENET, Adjointe au Maire donne pouvoir à Mme Claire CLAIRE

Mme Alice BAFFAULT, conseillère municipale donne pouvoir à Mme Patricia DUFLO

#### **Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2023<sup>2</sup>

\*\*\*\*\*

#### **ORDRE DU JOUR**

Procès-verbal de la séance du mardi 20 décembre 2022 : *Adopté à l'unanimité*

#### **Délibération n°2023-01 : Site du Vieux Château : Déclaration d'utilité publique**

*Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés*

#### **Délibération n°2023-02 : Renouvellement des équipements de projection du cinéma « Le Rex » - Salle Anaïs Aubert : Demandes de subventions**

*Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés*

#### **Délibération n°2023-03 : Travaux sur ouvrages de protection et d'accès à la mer : Participation financière à verser au Syndicat Mixte du Littoral 76 pour la réfection des épis 1 et 7**

*Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés*

#### **Délibération n°2023-04 : Personnel communal : Création et transformation de postes sur emplois permanents**

*Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés*

#### **Délibération n°2023-05 : Personnel communal : Emplois non permanents**

*Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés*

#### **Questions diverses**

La séance est levée à 19h00

Veules les Roses, le 13 février 2023

Le Maire,  
Yves TASSE

